

POINT DE VUE

Session d'été 2023
Conseil national



Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
30.05.2023	23.032	Plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, étape d'aménagement 2023 des routes nationales, crédit d'engagement et modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales	4
	23.033	Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération	
06.06.2023	22.3929	Mo. Conseil des Etats (Maret Marianne). Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS	7
07.06.2023	21.318	Iv. ct. Fribourg. Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses	8
12.06.2023	23.029	Loi fédérale sur la politique régionale. Modification	9
		Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour	10
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	11

Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8
Téléphone 031 313 34 33
info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Jonas Schälle, Anne Briol Jung

Traitement

30 mai 2023

[23.032](#)

[23.033](#)

Plafond des dépenses pour les routes nationales sur la période 2024-2027, étape d'aménagement 2023 des routes nationales, crédit d'engagement et modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales
Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

Introduction

Le projet d'extension des routes nationales PRODES 2023 (6,2 milliards de CHF au total) est très vaste. La liste des projets contient quatre projets de nouvelles constructions pour un montant de plusieurs milliards. L'extension décidée il y a quatre ans (PRODES 2019) ne contenait qu'un seul projet de plusieurs milliards.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande pour l'étape d'aménagement PRODES Route 2023 (projet 2 de l'objet 23.032) :

- de le rejeter lors du vote d'ensemble si l'étape d'aménagement est décidée sous la forme prévue par la commission ou par le Conseil fédéral
- d'accepter les propositions de renvoi Töngi et Storni.
- d'accepter les propositions de suppression Töngi, Schlatter, Brenzikofer et Pasquier (= Conseil fédéral) ou au moins d'accepter les adaptations de projet des minorités I Aebischer (St-Gall) et I Schaffner (Schaffhouse).
- de ne pas faire dépendre le crédit pour les projets d'agglomération de la liste des projets de routes nationales PRODES Route 2023 (refus de la minorité Wasserfallen pour l'objet 23.033).

L'Alliance-Environnement recommande pour l'arrêté sur le réseau (Projet 4 de l'objet 23.032) :

- d'accepter la minorité Aebischer (démantèlement de la tangente Est si tunnel du Rhin)
- de rejeter la minorité Hurter (Kloten-Eglisau-Rafz/Jetstetten-Schaffhouse)
- d'accepter la minorité Schlatter (Ville de Zurich)

Pour l'enveloppe financière 2024-2027 (projet 1 de l'objet 23.032), la minorité Pasquier est recommandée.

L'adoption des projets d'agglomération (23.033) est recommandée.

Argumentation

La proposition de renvoi Töngi exige que la liste des projets d'extension tienne compte des objectifs de la politique climatique, énergétique et environnementale de la Suisse. Les extensions de capacité sur le réseau des routes nationales vont à l'encontre des objectifs de la Confédération en matière de politique climatique. Bien que la Suisse se soit engagée, dans le cadre de l'accord sur le climat conclu à Paris, à réduire de moitié ses émissions d'ici 2030 par rapport à 1990, les émissions de CO₂ dues au trafic routier sont toujours aussi élevées qu'en 1990. Le message ne contient aucun calcul concernant les répercussions sur les émissions de CO₂. On ne sait donc pas quelles réductions supplémentaires de CO₂ seront nécessaires pour l'industrie et les ménages.

Le tunnel de Rosenberg à St-Gall (suppression selon la minorité II Schlatter) n'empêchera pas les embouteillages, mais déplacera le point de congestion (réduction de la capacité de 6 à 3 voies en l'espace de 1,5 km). La minorité I Aebischer veut construire le tunnel du Rosenberg, mais renoncer à la route nationale Spange Güterbahnhof (700 millions de CHF pour une demi-jonction uniquement en direction de Zurich). La ville de Saint-Gall souhaite utiliser sa dernière grande zone de développement proche du centre pour la densification interne plutôt que pour une route nationale. Selon l'évaluation de l'OFROU de 2012, la variante de la majorité de la commission n'est "pas possible pour des raisons de sécurité" et conduirait à un engorgement dans un tunnel, ce qui n'est pas autorisé pour les routes nationales. La prochaine jonction autoroutière complète (Kreuzbleiche) n'est qu'à 300 mètres. Selon la planification test du canton de SG, la meilleure variante entraînera également un transfert modal au détriment des transports publics et posera des problèmes aux cyclistes et aux piétons à l'extrémité proche de la gare.

Selon la Confédération, le tunnel du Rhin à Bâle (suppression selon la minorité Brenzikofer) serait utilisé en premier lieu par le trafic de transit. Il représente une augmentation de la capacité sur l'axe nord-sud, ce que la politique suisse de transfert des marchandises veut en fait éviter. Selon la proposition de la majorité, la capacité de l'autoroute serait doublée. Le canton de Bâle-Ville et la minorité Aebischer demandent donc que le tunnel sous le Rhin ne soit construit que si des mesures de construction (abaissement, réduction de la vitesse ou de la capacité) sont prises sur l'autoroute existante, largement parallèle, la tangente Est, où les valeurs limites d'alarme de la législation sur la protection contre le bruit sont régulièrement dépassées.

Au nord de Berne, il est prévu d'élargir à 8 voies entre Wankdorf et Schönbühl ("Grauholz") et à 6 voies entre Schönbühl et Kirchberg, ce que les minorités Töngi rejettent. Les aménagements sur les tronçons de niveau moyen (II) de problème d'embouteillage déplaceront encore plus l'embouteillage sur le tronçon de Berne Ostring qui se trouve au sud. Ce tronçon Berne Ostring-Muri ne doit être aménagé qu'en deuxième priorité, bien qu'il soit classé au niveau III, le plus élevé, de la problématique des embouteillages. L'extension de Wankdorf-Schönbühl est liée à une perte de terrain de 32 hectares, dont 16 hectares de surfaces d'assolement. C'est pourquoi le projet est également rejeté par les milieux agricoles. Toutes les communes directement concernées rejettent également le projet, car elles ne

s'attendent pas à un allègement, mais à une charge supplémentaire pour le réseau routier subordonné.

Avec le tunnel de Fäsenstaub à Schaffhouse (suppression selon la minorité II Schlatter), un tronçon de l'axe nord-sud passe de 2 à 4 voies, sur lequel, selon les prévisions de trafic, il faut de toute façon s'attendre à une augmentation supérieure à la moyenne du nombre de poids lourds. La minorité I Schaffner veut construire le tunnel, mais conserver la jonction autoroutière de Schaffhouse Nord (ce qui évite un surcroît de trafic dans les quartiers d'habitation et le centre-ville) et renoncer à la première autoroute suisse à deux étages, étant donné qu'un peu plus au nord, à partir de Herblingen, il faut également renoncer à une extension à 4 voies selon la Confédération.

Bien que le Conseil fédéral considère que l'extension à 6 voies entre Le Vengeron près de Genève et Nyon n'est pas encore prête à être financée, la majorité veut augmenter le crédit en conséquence. Tous les tracés possibles sont liés à la perte de terres cultivables d'assollement. La minorité Pasquier (= Conseil fédéral) ne veut pas encore approuver ce projet.

La minorité Hurter veut construire, en plus du nouveau contournement d'Eglisau, une N11 à quatre voies de Kloten à la frontière allemande en passant par Eglisau et le Rafzerfeld, et prolonger la N4 en tant que route nationale à deux ou quatre voies de Schaffhouse à la frontière allemande, bien qu'aucune décision n'ait encore été prise concernant les tronçons suivants sur le territoire allemand.

La minorité Schlatter souhaite que la route nationale en forme de Y vers la ville de Zurich, décidée en 1960 mais jamais réalisée, soit entièrement supprimée de l'arrêté sur le réseau. La minorité Wasserfallen à l'art. 4 du crédit du projet d'agglomération (23.033) ne veut accorder les contributions fédérales pour les projets de transport dans les 32 agglomérations (qui seront toutes prêtes à être financées dans les 4 prochaines années) que si les routes nationales dans les agglomérations de Berne, St-Gall, Schaffhouse, Bâle et Genève sont aménagées dans les 20 prochaines années conformément à la liste des projets. Cette procédure est contraire à la réforme FORTA.

Plafond de dépenses 2024-2027 (projet 1 de 23.032)

Le crédit pour les routes nationales 2024-2027 comprend, outre l'exploitation et l'entretien, des aménagements au sens de ce que l'on appelle des "adaptations". La minorité Pasquier demande que les aménagements augmentant la capacité ne puissent pas être approuvés par le biais de ce crédit, mais qu'ils soient décidés spécifiquement pour chaque projet si la liste des projets est déjà établie.

Projets d'agglomération (23.033)

Les projets d'agglomération pour l'urbanisation et les transports permettent d'obtenir des contributions fédérales pour les projets d'infrastructure de transport exemplaires pour tous les modes de transport. Une approbation lors du vote d'ensemble est importante pour les agglomérations, indépendamment de la discussion par articles.

Traitement

6 juin 2023

[22.3929](#)

Mo. Conseil des Etats (Maret Marianne). Définition dans les ordonnances de valeurs spécifiques aux PFAS

Introduction

La motion demande de définir des valeurs spécifiques aux PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), par exemple pour l'élimination de matériaux ou pour évaluer les pollutions présentes dans le sol et le sous-sol.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter cette motion.

Argumentation

Le groupe de substances des per- et polyfluoroalkylées (PFAS) comprend plus de 10'000 composés différents et est utilisé depuis des décennies dans de nombreux processus industriels et produits de tous les jours dans le monde entier, par exemple dans les pesticides, les cosmétiques, les vêtements de plein air et divers objets de la vie quotidienne.

De nombreux PFAS sont difficilement dégradables. En raison de cette forte persistance, ils peuvent s'accumuler dans l'environnement et dans le corps humain. Aujourd'hui, ils peuvent être détectés dans l'environnement, la chaîne alimentaire et le sang humain.

Les PFAS sont présents partout dans l'environnement. Une étude de la ZHAW a récemment montré que 80% des sols analysés sont contaminés par des PFAS. <https://www.zhaw.ch/de/lsvm/ueber-uns/aktuell-medien/news/detailansicht/event-news/schweizer-boeden-erstmal-auf-umweltschaedliche-pfas-untersucht/>

De nombreux PFAS sont hautement toxiques et menacent ainsi les eaux souterraines, les eaux de surface, le sol et, par conséquent, la santé des personnes.

Aujourd'hui, il n'existe pas de valeurs limites pour les PFAS. Celles-ci devraient maintenant être fixées afin que les cantons puissent prendre des mesures pour assainir les sols et les eaux pollués.

Dans son document de position sur les PFAS, l'association professionnelle des distributeurs de gaz, d'eau et de chaleur à distance (SSIGE) exige même une interdiction pour l'ensemble du groupe de substances : <https://www.svgw.ch/media/8991/20230302-pfas.pdf>

Contact

WWF Suisse, Eva Wyss, eva.wyss@wwf.ch, 044 297 21 71

Traitement

7 juin 2023

21.318

Iv. ct. Fribourg. Eviter la fin de la production des betteraves sucrières suisses

Introduction

L'initiative cantonale 21.318 demande d'autoriser temporairement l'utilisation du produit "Gaucho" (néonicotinoïde) et de renforcer la recherche et le développement pour la lutte contre la jaunisse de la betterave. Le Conseil des États a rejeté l'initiative cantonale en tant que premier conseil.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter l'initiative cantonale.

Argumentation

Le produit de traitement des semences "Gaucho" contient la substance active imidaclopride, qui fait elle-même partie du groupe des néonicotinoïdes. Les néonicotinoïdes agissent comme une neurotoxine contre les pollinisateurs tels que les abeilles mellifères et les abeilles sauvages. C'est pourquoi leur utilisation en plein champ a été interdite en 2018. La substance active imidaclopride agit de manière systémique : elle est absorbée par les jeunes plants de betterave sucrière et les protège contre les attaques de pucerons, car la toxine circule dans toute la plante. En raison de la persistance de l'imidaclopride dans le sol, les résidus peuvent être absorbés par les racines de la culture suivante, ce qui peut exposer les insectes pollinisateurs à cette substance active. Le risque pour les insectes déjà gravement menacés est disproportionné par rapport aux avantages agronomiques.

Grâce à l'interdiction de ce neurotoxique nocif pour les abeilles, le secteur a commencé à bouger. Des solutions partielles ont déjà été trouvées, comme par exemple la plantation de plants de betteraves sucrières. En outre, depuis l'interdiction, les producteurs sont soutenus par un programme de recherche. Celui-ci permet de trouver des solutions pour une culture sans produit de traitement, comme par exemple des bandes fleuries, des sous-semis et des approches biologiques ou l'identification de variétés tolérantes.

Contact

Pro Natura, Marcel Liner, marcel.liner@pronatura.ch, 061 317 92 40

Traitement

12 juin 2023

23.029

Loi fédérale sur la politique régionale. Modification

Introduction

La nouvelle politique régionale soutient les régions rurales, les régions de montagne et les régions frontalières dans leur développement économique. En vue du prochain programme pluriannuel NPR (2024-2031), les petits projets d'infrastructure doivent désormais pouvoir être soutenus, dans une mesure limitée, par des contributions à fonds perdu. Jusqu'à présent, seuls des prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêt étaient possibles pour le financement de projets d'infrastructure. La Commission de l'économie du Conseil national (CER-N) recommande d'entrer en matière sur les modifications de la loi et de les adopter.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter la proposition de minorité de la CER-N (Burgherr) de ne pas entrer en matière, et d'entrer en matière sur la modification de la loi.

D'adopter la proposition de minorité de la CER-N (Badran) à l'art. 7c.

D'approuver les modifications de la loi lors du vote final.

Argumentation

L'Alliance-Environnement reconnaît l'importance économique et sociale du tourisme pour le développement des régions rurales et de montagne. Il y a des défis à relever pour que les développements des espaces régionaux soient en accord avec les objectifs de protection du climat, de l'environnement et de la biodiversité. Si ces objectifs sont pris en compte dès le début de la planification et de l'évaluation des projets, il est souvent possible de créer des plus-values pour l'homme et la nature, de les préserver à long terme et d'éviter les conflits juridiques. La proposition de minorité de la CER-N (Badran) à l'art. 7c apporte donc une précision importante au projet de loi. La proposition demande que l'octroi d'aides financières soit lié à la condition que les projets induisent des investissements de suivi qui soient durables et respectueux du climat et de l'environnement. La stratégie de développement durable 2030 du Conseil fédéral exige une cohérence politique accrue en matière d'action étatique et de protection du climat, de l'environnement et de la biodiversité. Il convient donc d'éviter que de nouvelles subventions publiques n'entraînent de nouveaux coûts pour le climat, l'environnement ou la biodiversité.

Contact

Pro Natura, Hasan Candan, hasan.candan@pronatura.ch, 079 631 64 81

Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour

[22.3388](#)

Mo. Conseil national (CEATE-CN). Simplifier le passage à des systèmes de chauffage modernes

Accepter

**Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur
listes séparées**

Initiatives parlementaires 1ère phase

Iv. pa. Kamerzin. Limiter le droit de recours des organisations de protection de l'environnement pour permettre l'aménagement d'installations de production d'énergies renouvelables ([22.414](#)) **Rejeter**

Iv. pa. Dandrès. Loyers abusifs et hausses des frais de chauffage. Les bailleurs ne peuvent gagner sur tous les tableaux! ([22.462](#)) **Accepter**

Objets parlementaires du DFI

Mo. Gafner. Procédure de notification pour les produits à base de produits naturels destinés à fortifier ou à protéger les plantes ([21.3770](#)) **Rejeter**

Po. Schneider Meret. Pas de publicité pour les produits qui vont à l'encontre de la Stratégie suisse de nutrition ([21.3836](#)) **Accepter**

Mo. Badertscher. Déclaration du transport aérien des denrées alimentaires ([21.3911](#)) **Accepter**

Objets parlementaires du DFJP

Mo. Storni. Modifier le droit de la propriété par étages afin de faciliter l'assainissement énergétique ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques et d'installations de recharge électrique dans les immeubles en copropriété ([22.3573](#)) **Accepter**

Objets parlementaires du DETEC

Po. Masshardt. Politique climatique. Pour une reprise du droit européen ([21.3880](#)) **Accepter**

Mo. Pasquier-Eichenberger. Réduire progressivement les émissions de CO2 des poids lourds ([21.3882](#)) **Accepter**

Po. Töngi. Mettre en adéquation le Forta et la protection du climat ([21.3894](#)) **Accepter**

Mo. Hess Erich. Produire de l'électricité avec moins d'émissions de CO2 grâce à l'énergie nucléaire ([21.3901](#)) **Rejeter**

Po. Ryser. Banque et agence climatiques. Simplifier le financement des assainissements énergétiques ([21.3904](#)) **Accepter**

Mo. Egger Mike. Pour une politique environnementale fondée sur des incitations plutôt que sur des taxes ([21.3916](#)) **Rejeter**

Po. Schlatter. Réduire l'empreinte forêt de la Suisse ([21.3917](#)) **Accepter**

Mo. Schaffner. Droits de douane sur les carburants. Trouver une solution de remplacement (21.3941)	Accepter
Mo. Nicolet. Gestion du loup. Donner les prérogatives nécessaires aux cantons (21.4017)	Rejeter
Mo. Pointet. Mettons les pistes cyclables à un niveau de priorité raisonnable! (21.4091)	Accepter
Mo. Nantermod. Favoriser la production d'électricité renouvelable par une meilleure répartition des taxes d'utilisation du réseau (21.4099)	Rejeter
Po. Hurni. Zones 30 kilomètres/heure sans passages piétons. Labyrinthe pédagogique? (21.4146)	Rejeter
Mo. Grin. Extension des modes d'autoconsommation de courant électrique (21.4149)	Accepter
Mo. Atici. Reconnaissance de l'abonnement général sur la ligne du Haut-Rhin entre Bâle et Schaffhouse (21.4159)	Accepter
Mo. von Siebenthal. Incitations financières pour le remplacement des anciens chauffages au bois par des nouveaux (21.4203)	Rejeter
Mo. Nicolet. Considérer les surfaces forestières situées en zones de protection des eaux au même titre que les "forêts protectrices" (21.4204)	Rejeter
Mo. Clivaz Christophe. Prendre en compte les effets des démarrages à froid des véhicules thermiques sur la pollution de l'air (21.4207)	Accepter
Mo. Rügger. Agents énergétiques qui ne sont pas acheminés par conduites. Possibilité de compenser les émissions de CO2 (21.4211)	Rejeter
Po. Clivaz Christophe. Etudier la possibilité d'installer des filtres pour les systèmes de freinage du transport automobile et ferroviaire afin d'améliorer la qualité de l'air et de prévenir des problèmes de santé (21.4218)	Accepter
Mo. Gugger. Exonérer le biogaz de la taxe sur le CO2 (21.4318)	Accepter
Mo. Graber. Changement d'affectation de constructions et d'installations jugées dignes de protection hors zone à bâtir (21.4351)	Rejeter
Mo. Groupe V. Renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité en assurant l'exploitation de long terme des centrales nucléaires existantes (21.4363)	Rejeter
Mo. Clivaz Christophe. Pour une mise à jour de la stratégie suisse de la protection de l'air (21.4369)	Accepter
Mo. Jauslin. Adapter l'ordonnance sur la protection contre le bruit aux progrès techniques (21.4381)	Accepter
Mo. Klopfenstein Broggin. Valeurs et mesures d'urgence. Protéger la population des pics de pollution de l'air (21.4404)	Accepter
Mo. Groupe M-E. Électricité. Négociation de conventions techniques internationales (21.4500)	Accepter

Mo. Schilliger. Consolider la hiérarchie du réseau routier à l'intérieur comme à l'extérieur des localités ([21.4516](#)) **Rejeter**

Objets parlementaires du DEFR

Po. Crottaz. Répercussions sanitaires des pesticides. État des lieux en Suisse ([21.3861](#)) **Accepter**

Mo. Python. Une formation plus durable pour nos agriculteurs ([21.4148](#)) **Accepter**

Mo. Roduit. Réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides. Promouvoir le capital plant ([21.4202](#)) **Accepter**

Po. Clivaz Christophe. Connaître l'effet des produits phytosanitaires sur la santé des agriculteurs, viticulteurs et arboriculteurs ainsi que des riverains grâce à la mise en place d'un système de monitoring ([21.4217](#)) **Accepter**

Mo. Fivaz Fabien. Revoir la réglementation pour permettre les modèles agricoles alternatifs, en particulier les microfermes ([21.4286](#)) **Accepter**

Mo. Graber. Contre le loup, mobiliser le service civil ([21.4371](#)) **Rejeter**

Mo. Munz. Réduire l'utilisation d'antibiotiques pour engraisser les veaux ([21.4400](#)) **Accepter**

Mo. Storni. Reconnaissance de l'héliciculture en tant qu'activité agricole ([21.4467](#)) **Rejeter**

Po. Suter. Potentiel de l'agrivoltaïque en Suisse ([21.4576](#)) **Rejeter**

Mo. Schneider Meret. Lutter efficacement contre le feu bactérien ([21.4610](#)) **Accepter**

Po. Rechsteiner Thomas. Pour une meilleure exploitation du photovoltaïque dans le secteur agricole ([22.3116](#)) **Rejeter**

Mo. Groupe S. Commerce des matières premières. Pleine transparence pour éviter de répéter les erreurs que nous avons payées cher dans le secteur bancaire ([22.3133](#)) **Accepter**

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

BirdLife Suisse

BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:
www.ecorating.ch